

République islamique d'Iran



Objectifs principaux

En 2005, les principaux objectifs de l'UNHCR étaient les suivants : faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés afghans et irakiens, dans la sécurité et la dignité ; offrir une protection effective et une assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ; promouvoir la mise en place d'un cadre global, régissant la présence des Afghans en République islamique d'Iran.

Impact

En 2005, quelque 289 000 Afghans ont quitté la République islamique d'Iran pour regagner leur pays. Plus de 63 600 d'entre eux ont bénéficié de l'assistance de l'UNHCR à cet effet et quelque 226 000 de leurs compatriotes sont rentrés de leur propre initiative. Quelque 5 200 Irakiens ont également bénéficié d'une aide de l'UNHCR pour rentrer dans leur pays. Le nombre de retours est le plus faible jamais observé depuis le lancement du programme de rapatriement des Afghans en 2002. Ce phénomène est sans doute imputable à différents facteurs : les conditions de vie, plus faciles en République islamique d'Iran qu'en Afghanistan, l'absence de possibilités de réintégration en Afghanistan et

les graves problèmes de sécurité que connaît actuellement l'Iraq.

L'accord tripartite entre le Gouvernement de l'Afghanistan, le Gouvernement de la République islamique d'Iran et l'UNHCR (connu sous le nom de « Programme conjoint »), qui délimite le cadre du programme de rapatriement en faveur des réfugiés afghans, a été reconduit jusqu'au 20 mars 2006. L'UNHCR s'est employé, en étroite coopération avec les autorités iraniennes, à garantir le caractère volontaire des retours et à atténuer certaines mesures restrictives visant à écourter le séjour des Afghans en République islamique d'Iran. L'UNHCR a négocié avec succès une réduction de 80 pour cent des frais de scolarité demandés aux enfants afghans pour l'année 2005-2006.

Au début de l'année 2005, l'UNHCR a suspendu provisoirement le traitement des demandes de réinstallation et lancé des procédures de lutte contre la fraude. Les mesures de suspension ont été levées après le mois de mars 2005 et 11 000 dossiers de candidature ont été reçus. L'UNHCR a recommandé la réinstallation de quelque 1 200 réfugiés dans un pays tiers. Environ 80 pour cent des dossiers de réinstallation acceptés concernaient des femmes vulnérables.

Les progrès réalisés dans l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité ont été examinés au travers de consultations organisées avec les communautés de réfugiés et les partenaires d'exécution pour déceler les lacunes et les opportunités. Ces consultations ont débouché sur la mise en œuvre d'une série de projets pilotes portant sur l'information-sensibilisation en matière de VIH/SIDA, les initiatives dans le secteur des services communautaires, ainsi que sur la prévention et la prise en charge de la violence sexuelle et sexuelle. Un programme conjoint UNHCR-PAM (intitulé « huile contre éducation ») visant à inciter les fillettes à aller à l'école a été exécuté avec succès. Quelque 19 000 réfugiés vulnérables vivant en milieu urbain ont bénéficié d'aides financières, visant principalement à remédier à des problèmes de santé.

Environnement opérationnel

Contexte

Une opération de recensement-revalidation a été menée par les autorités iraniennes en 2005. Les premiers résultats ont indiqué que la République islamique d'Iran accueillait quelque 914 000 réfugiés afghans à la fin de l'année. La majorité des Afghans présents dans le pays y sont établis depuis fort longtemps ; certains ont tissé des liens sociaux et entrepris des activités économiques, bénéfiques pour la communauté d'accueil. Cette population est composée pour la moitié d'enfants. Les réfugiés afghans vivent essentiellement à Téhéran (27 pour cent), au Khorassan et au Séistan-Balouchistan. Le pays accueille également quelque 54 000 réfugiés irakiens. Les autorités ont distribué de nouvelles cartes d'immatriculation, valables jusqu'au 23 août 2006, à tous les réfugiés présents en République islamique d'Iran.

Contraintes

Dans l'ensemble du pays, l'accès aux réfugiés et aux individus visés par une procédure d'expulsion est demeuré limité.

Le pays ne s'est pas encore doté d'un mécanisme national de détermination du statut de réfugié. Selon la législation iranienne, les demandeurs d'asile sont tenus de déposer leur requête dans la semaine qui suit leur arrivée ; en cas de manquement à cette obligation, leur présence sur le territoire est considérée comme illégale. Les mesures répressives qui ont été prises, à l'échelle du pays, contre les travailleurs migrants sans papiers ont parfois abouti à l'arrestation arbitraire de réfugiés afghans munis de papiers en

règle. Si les équipes d'examen et de sélection de l'UNHCR ont eu la possibilité de différencier les Afghans munis de papiers de ceux sans papiers aux postes frontaliers, leur accès a été restreint.

L'UNHCR a continué à exécuter ses programmes directement ou par l'intermédiaire de certains services gouvernementaux et ministères, car les ONG expérimentées avec lesquelles il pourrait collaborer sont fort rares. Aux termes de la réglementation iranienne, seules les ONG internationales agréées par le Bureau des étrangers et de l'immigration (BAFIA) du ministère de l'Intérieur et intégralement autofinancées sont autorisées à coopérer avec des organisations comme l'UNHCR.

Financement

Les programmes de rapatriement en faveur des Afghans et des Iraquiens ont continué à bénéficier de l'appui de la communauté des donateurs. Il a de ce fait été possible de mener des activités de protection, de rapatriement et de filtrage, ainsi que des interventions vitales dans le secteur de la santé. L'UNHCR a stimulé et entretenu l'intérêt des donateurs au travers de missions diplomatiques et a noué de nouvelles relations avec des donateurs non traditionnels.

Réalisations et impact

Protection et solutions

L'UNHCR s'est attaché en priorité à promouvoir et à préserver le caractère volontaire des rapatriements. Le nombre d'arrestations et d'expulsions arbitraires a très sensiblement décliné en 2005. La délégation est parvenue à obtenir l'élargissement des réfugiés placés en détention, lorsqu'elle en a été informée en temps voulu, et à intervenir contre des mesures interdisant aux réfugiés de s'établir dans des zones précises et leur imposant des taxes municipales discriminatoires.

En 2005, l'UNHCR s'était fixé pour objectif de faciliter le rapatriement de quelque 200 000 réfugiés afghans. Les Afghans munis de papiers qui ont choisi de demeurer dans le pays ont toutefois été en mesure de le faire. Ce sont principalement des familles qui ont opté pour le retour. Le rapatriement a été coordonné par 11 centres de rapatriement librement consenti implantés à travers le pays et deux postes frontaliers de sortie du territoire dans les provinces orientales. Une attention particulière a été accordée aux femmes, aux enfants et aux réfugiés âgés au moyen de

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Afghanistan	662,400	662,400	44	46
	Iraq	54,000	54,000	43	43



Jeunes réfugiées afghanes (pachtounes) dans la province la plus pauvre d'Iran, le Séistan-Balouchistan. UNHCR / J. Redden

différents mécanismes, notamment des entretiens individuels menés par des collaboratrices de l'UNHCR, et d'examen médicaux.

L'UNHCR a organisé une campagne massive afin d'informer adéquatement les réfugiés du programme de rapatriement et des évolutions survenant dans les provinces de destination. À ce titre, elle a notamment organisé des visites transfrontalières pour les communautés afghanes, ainsi que des visites d'information sur la situation des zones de retour, ouvert des centres d'information de masse, publié des bulletins bimensuels sur les retours et mis à jour les brochures détaillant les procédures de rapatriement, ainsi que des affiches et des prospectus.

Activités et assistance

Abris et infrastructures : des postes frontaliers de sortie du territoire et des centres de rapatriement librement consenti ont été ouverts et gérés afin d'offrir des services adéquats aux réfugiés qui regagnaient leur pays. Ceux-ci ont notamment pu profiter de zones ombragées, de structures d'accueil, de sanitaires et d'aires de chargement.

Appui opérationnel (aux partenaires) : l'UNHCR a entrepris des activités d'information publique et d'information de masse. Le centre d'information de Zahedan a été agrandi ; des réfugiés ont été recrutés dans les centres de Zahedan et de Kerman. Un appui opérationnel a été dispensé afin de financer leurs activités de coordination et de facilitation.

Le BAFIA a assuré ces fonctions pour les activités en faveur des réfugiés, financées par l'UNHCR ou par d'autres organismes.

Assistance juridique : l'article 17 du « Programme conjoint » élargit les attributions des comités de règlement des litiges, en vue de faciliter la résolution de litiges qui pourraient empêcher le rapatriement des réfugiés afghans. Cinq comités supplémentaires ont été constitués dans différentes provinces au cours de l'année, de sorte que leur nombre total s'élève désormais à 12. Les avocats qui représentaient les intérêts des réfugiés au sein des comités de règlement des litiges ont également dispensé une orientation juridique.

Besoins domestiques : des jerrycans, des matelas, des couvertures, des ustensiles de cuisine, des tentes et des fauteuils roulants ont été prélevés dans le stock d'urgence et distribués en fonction des besoins.

Santé et nutrition : l'UNHCR a poursuivi son programme d'aide médicale et sociale aux réfugiés au travers du Projet d'assistance communautaire intégrée, axé sur l'aide médico-sociale. L'Organisation a pris en charge une partie des frais médicaux de quelque 19 000 réfugiés souffrant de pathologies graves. Dix mille réfugiés supplémentaires ont été adressés à différents hôpitaux. Les réfugiés qui regagnaient leur pays d'origine ont également bénéficié de services de santé dans les postes frontaliers de sortie du territoire.

Services communautaires : l'UNHCR a dispensé des soins de santé aux réfugiés vulnérables qui avaient besoin d'une attention médicale spécialisée. D'autres réfugiés nécessitant une aide d'urgence, en raison par exemple de la perte d'articles domestiques, d'incendies accidentels, etc., ont reçu des articles non alimentaires, dont des vêtements chauds, des couvertures et des ustensiles de cuisine.

Transport et logistique : les réfugiés afghans et irakiens qui regagnaient leurs pays avec leurs biens ont bénéficié d'un appui logistique et des services de transport gratuits.

Vivres : les réfugiés rapatriés qui passaient la nuit dans un poste frontalier de sortie du territoire ont reçu des denrées alimentaires.

Organisation et mise en œuvre

Gestion

L'opération de l'UNHCR a été gérée par la délégation de Téhéran, les sous-délégations d'Ahwaz, de Kermanshah, de Mashad et de Zahedan, ainsi que par les bureaux extérieurs implantés à Orumiyeh et Dogharoun. La sous-délégation de Kermanshah a été fermée à la fin de l'année 2005. L'effectif était composé de 26 fonctionnaires internationaux et de 158 collaborateurs nationaux.

Collaboration avec les partenaires

L'UNHCR a poursuivi son étroite collaboration avec son principal interlocuteur gouvernemental, le BAFIA. Le BAFIA est signataire des accords de sous-projets conclus avec deux organismes gouvernementaux et six ONG. La délégation a organisé une série de manifestations d'information-sensibilisation sur l'histoire des relations de coopération entre l'UNHCR et le BAFIA, dont une exposition de photos commune inaugurée par le Haut Commissaire. Une mission conjointe, entreprise avec l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture a suivi la mise en œuvre du programme de sensibilisation aux dangers des mines dirigé par la Société iranienne du Croissant-Rouge. L'UNHCR a également participé à la coordination des activités avec l'Équipe des Nations Unies et a organisé des consultations régulières sur les problèmes en rapport avec les réfugiés avec le PAM, l'UNICEF, l'OMS, le FNUAP et l'OIM.

Évaluation générale

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran estime toujours que le rapatriement librement consenti des réfugiés afghans est la solution privilégiée. Le « Programme conjoint » a donc été prorogé jusqu'au mois de mars 2006. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour assurer

la réintégration harmonieuse des rapatriés en Afghanistan. L'UNHCR a poursuivi son programme d'assistance en faveur des Afghans vulnérables réfugiés en République islamique d'Iran.

Si le rapatriement librement consenti est la solution la plus adaptée pour la majorité des Afghans demeurant dans le pays, il sera nécessaire de cerner d'autres solutions durables pour certains de leurs compatriotes, qui n'auront peut-être pas la possibilité de regagner leur pays d'origine. Les autorités iraniennes reconnaissent que les mouvements de population en direction et en provenance d'Afghanistan sont complexes et justifient la mise en place de solutions intégrées. Le Gouvernement n'a pris aucune mesure pour régulariser les migrations en provenance d'Afghanistan mais a cependant reconnu la nécessité de débattre de cette question avec ses homologues dans ce pays.

Bureaux

Téhéran
Ahwaz
Dogharoun
Kermanshah (fermé en décembre 2005)
Mashad
Orumiyeh
Zahedan

Partenaires

Organismes gouvernementaux
Ministère des Affaires étrangères
Ministère de l'Intérieur - Bureau des étrangers et de l'immigration (BAFIA)

ONG
Ansar Relief Institute
Assisting Marsh Arabs and Refugees
Association pour la protection des enfants souffrant du cancer
Comité d'aide aux réfugiés irakiens
Pooya Educational Research Association
Société iranienne du Croissant-Rouge

Autres
Coopérative des salariés du ministère de l'Intérieur
FNUAP
OMS
ONUSIDA
PAM
PNUD
UNIC
UNICEF

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)
Budget-programme annuel et Budget-programme supplémentaire

	Budget final	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses
Programme annuel	13 435 615	4 628 266	7 452 102	12 080 368	12 080 368
Programme supplémentaire ³	2 708 423	14 975	1 802 765	1 817 740	1 817 740
Total	16 144 038	4 643 241	9 254 867	13 898 108	13 898 108

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

³ Les montants reportés ici renvoient au programme supplémentaire " Opération en Iraq ". Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.

Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	4 524 152	629 112	5 153 264	0
Abris et infrastructure	63 302	245 322	308 624	248 033
Appui opérationnel (aux partenaires)	252 501	33 702	286 203	142 972
Assainissement	0	0	0	32 260
Assistance juridique	304 059	0	304 059	181 645
Besoins domestiques	16 905	105 420	122 325	61 416
Eau	0	0	0	43 393
Education	0	0	0	22 390
Santé et nutrition	1 550 648	0	1 550 648	213 498
Services communautaires	418 622	0	418 622	48 552
Sylviculture	0	0	0	9 925
Transport et logistique	1 508 643	520 820	2 029 463	2 131 876
Vivres	155	1 979	2 134	0
Versements aux partenaires d'exécution	743 739	127 232	870 971	(3 135 960)
Sous-total opérationnel	9 382 726	1 663 587	11 046 313	0
Appui au programme	2 697 642	154 153	2 851 795	0
Total des dépenses	12 080 368	1 817 740	13 898 108	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes				(74 331)
Versements aux partenaires d'exécution				
Paievements effectués	2 223 745	305 204	2 528 949	
Reports reçus	(1 480 006)	(177 972)	(1 657 978)	
Solde	743 739	127 232	870 971	
Rapport des années précédentes				
Versements aux partenaires d'exécution				
Dû au 1er janvier				3 556 392
Reports reçus				(3 135 960)
Remboursé à l'UNHCR				(325 103)
Ajustements				(95 329)
Solde				0